



©dessin B. NICOLAS

**En escalade,  
j'adopte la  
Luberon attitude !**



photo Pierre Duret

## **Protégeons tous ensemble les richesses des espaces naturels en suivant quelques règles élémentaires du grimpeur responsable**

### **Je suis cool et j'évite le 112 !**

En toutes circonstances, je ne surestime pas mes capacités et je m'adapte aux aléas et conditions de pratique. Je choisis des voies d'escalade adaptées à mon niveau de pratique et celui de mes compagnons de cordée.

Je respecte toutes les règles de sécurité et je vérifie pour chaque manœuvre sa bonne réalisation.

Je porte et j'attache bien mon casque. J'utilise du matériel d'escalade récent et en bon état. Je m'encorde à l'aide d'un nœud en 8 bien tressé suivi d'un nœud d'arrêt. Je ne me laisse jamais distraire pendant que je fais mon nœud.

Avant de commencer à grimper, je fais systématiquement un contrôle réciproque avec mon partenaire en déroulant la check-list des points clés de sécurité (encordement, harnais, système d'assurage). Je fais toujours un nœud sur le bout libre de ma corde.

Je reste toujours très attentif à mon partenaire pendant que je l'assure.

Urgence secours : 112. Pompiers : 18.

### **Pratiquer oui, disparaître non !**

Face au risque lié au Covid-19, je veille à ne pas m'exposer ou exposer les autres à un risque de contamination. Je respecte les règles de distanciation physique en vigueur et l'obligation du port du masque en extérieur dans les situations où les règles de distanciation ne peuvent s'appliquer.

### **Je suis de grimpette... Les tiques aussi !**

Je vérifie en rentrant que je n'ai pas été piqué par une tique, très active au sortir de l'hiver et responsable de nombreuses pathologies, dont la maladie de Lyme (68 000 cas en 2018 selon Santé Publique France). Je signale sur l'appli mobile Citique toute piqûre de tique afin d'aider la recherche à vaincre des maladies cutanées, musculaires, neurologiques et articulaires très invalidantes.

### **L'été, l'accès aux massifs est réglementé !**

Chaque année, pendant la période estivale (1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balade, randonnée, bivouac, mais aussi circulation et stationnement des véhicules, sont limités ou interdits selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département. Je me renseigne avant de partir sur les conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Borne vocale Vaucluse +33 (0)4 28 31 77 11.

### **Le feu est l'ennemi de la forêt... et du grimpeur !**

Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu. Quelle que soit la saison, c'est interdit !

### **Pas de couac en bivouac !**

Je sais que le bivouac est interdit sur l'ensemble des massifs du Luberon en période de risque feux de forêt (1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), et qu'il peut être toléré le reste de l'année. J'entends par bivouac le fait de passer une nuit (avec ou sans tente, ou bien sous un abri naturel), en m'installant au coucher du soleil et en quittant les lieux au petit matin. Au préalable de l'occupation des lieux, je m'assure de l'accord du propriétaire ou, à défaut, je veille à l'absence de contre-indication particulière signalée sur zone. Dans tous les cas, je laisse le site très propre et je ne piétine pas un champ en herbe ni une pelouse naturelle.

### **Bien vivre en grimpeur, c'est possible !**

Jamais je ne néglige la préparation de mon escalade et toujours je m'assure des conditions météo avant de partir grimper. Je ne pars jamais trop tard dans une voie de plusieurs longueurs et je n'oublie pas dans mon sac, trousse de premier secours, téléphone portable, eau, vivres. Au préalable, je lis les bons conseils sécurité.

### **Je grimpe... Et je respecte la loi.**

Je ne grimpe jamais sur les falaises protégées par arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) ou arrêté communal, qui interdisent ou réglementent la pratique de l'escalade sous toutes ses formes, ainsi que les équipements de voies et les purges de falaises ou de blocs. Même sur un site autorisé, je n'équipe pas de nouvelles voies d'escalade, je n'ouvre pas de nouveaux blocs et je n'aménage pas de nouveaux sentiers d'accès, sans avis préalable favorable du gestionnaire du site, des autorités et des propriétaires.

Afin de bien respecter les réglementations en vigueur, je prends conseil auprès des moniteurs, des clubs locaux ou des comités territoriaux de la FFME<sup>1</sup>. En cas de doute, je peux aussi m'informer sur les conditions de pratique auprès des autorités (préfectures, communes) et des gestionnaires d'espaces naturels<sup>1</sup> (PNRL, ONF, LPO).

### **Je grimpe... Et je montre l'exemple.**

Je n'oublie pas de broser mes traces de magnésie après la réalisation d'une voie, d'un bloc. Je participe aux actions de nettoyage des sites et je collabore aux travaux d'entretien des équipements. Pour éviter un effet de surcharge qui pourrait engendrer des impacts significatifs, j'évite de pratiquer sur un site déjà saturé et je m'oriente vers un spot autorisé moins fréquenté.

### **On me laisse grimper, alors je respecte les propriétés !**

Certains sites d'escalade sont privés. Je respecte les lieux et je reste sur le bon chemin d'accès aux falaises. Je referme les portillons des clôtures après mon passage. Je préserve également les ouvrages en pierre sèche, témoins de notre passé. Je suis toujours courtois avec les autres usagers et les propriétaires des lieux.

### **Nous sommes tous des invités de la nature !**

Les animaux ont des oreilles... alors chut ! Je respecte le calme des grands espaces naturels en étant le plus discret possible. J'évite de déranger la faune sauvage et la laisse vivre sa vie sereinement. Une bête effrayée peut abandonner son petit ! Avec les périodes de confinement, les animaux ont pris plus de liberté et peuvent avoir fait leur nid ou terrier dans des endroits beaucoup plus exposés aux humains. Je me dois de les laisser finir leur reproduction. J'évite la cueillette des plantes sauvages, je préserve ainsi les espèces réglementairement protégées. J'évite d'écraser les insectes au sol et les laisse vivre et interagir entre micro-habitats. Je ne vole pas les minéraux et les fossiles, je les laisse à terre !

### **Un déchet n'est heureux que dans une poubelle !**

Je ramène tous mes déchets et ceux d'autrui, puis je les trie dans les conteneurs poubelles appropriés. Je m'éloigne du pied de falaise pour uriner. J'utilise les endroits désignés pour faire mes besoins ; sinon, j'enfouis mes déjections et mon papier. Afin de faciliter leur dégradation et préserver les lieux, je ne me contente pas de les mettre juste sous une pierre.

### **Je me gare sur les parkings... comme en ville !**

Ainsi, je n'entrave pas les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestier et autres. Je stationne en me serrant correctement pour laisser de la place au prochain arrivant. Je respecte les propriétés privées et les zones de cultures.

### **Zone pastorale = chien de protection !**

En présence du chien de protection venu à ma rencontre, je m'arrête, j'attends calmement la fin du "contrôle". Je ne le caresse pas ni ne le menace, puis je contourne largement le troupeau. Avant de partir en balade, je me renseigne sur l'ensemble des bons réflexes à adopter face aux chiens de protection. Si je suis victime d'un incident avec un chien de protection, je renseigne une fiche incident.

### **La chasse : loisir traditionnel en Luberon.**

En période de chasse (de septembre à février), je porte une tenue de couleur vive, je suis attentif aux panneaux qui signalent les battues en cours et je me renseigne auprès des chasseurs en poste sur la conduite à tenir. Pour toute information complémentaire, je contacte les fédérations de chasse des Alpes-de-Haute-Provence ou de Vaucluse.

### **Je veille, je participe...**

Je signale immédiatement sur zone tous problèmes d'équipements et de sécurité en falaise, puis j'informe sans tarder les comités territoriaux FFME<sup>1</sup> !

J'indique en pied de secteur ou de voie, à l'aide d'un simple message "*Nid de rapace : ne pas grimper, merci !*", un nid de rapace que j'ai pu apercevoir. J'indique également la présence de chauves-souris lorsque j'en ai observé dans une fissure.

Je signale sans tarder cette présence auprès des comités territoriaux de la FFME<sup>1</sup> ou des gestionnaires d'espaces naturels<sup>1</sup> (PNRL, ONF, LPO, CRSFS) et je respecte les restrictions d'accès temporaires ou recommandations mises en place.

J'applique les conseils du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage<sup>1</sup> lors de la découverte d'un animal sauvage en détresse.

Je signale également sur sentinelles.sportsdenature.fr les problèmes que je peux rencontrer sur un chemin de randonnée : une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou un autre usager...

## Je filme, mais dans les règles de l'art !

Je me renseigne au préalable sur les obligations réglementaires, les contraintes de survol de drone, en particulier sur les zones protégées, les possibilités de tournage sur les terrains privés.

### (1) *Contacts utiles :*

Comité territorial Vaucluse FFME Tél : 06 83 09 41 30 [cd84ffme@orange.fr](mailto:cd84ffme@orange.fr) [@ct84ffme](mailto:@ct84ffme)

Comité territorial Alpes de Haute-Provence FFME Tél. 07 86 02 45 86 [p.garnierme04@gmail.com](mailto:p.garnierme04@gmail.com)

Parc naturel régional du Luberon Tél. 04 90 04 42 00 [accueil@parcduluberon.fr](mailto:accueil@parcduluberon.fr)

LPO PACA Tél. 04 94 12 79 52 – Antenne Vaucluse Tél. 04 82 78 03 10

Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage Tél. 04 90 74 52 44

ONF Luberon Tél. 04 90 08 27 63

ONF Manosque Tél. 04 92 70 48 00

### *Soutiens et partenaires :*

